



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Roland Lescure
Ministre de l'Économie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle
énergétique et numérique
Télédoc 151
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 6 novembre 2025

Nos réfs : MB/NB

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous adresser ce courrier, dans la continuité des alertes que j'ai déjà formulées, tant à votre attention, en votre qualité de Ministre de l'Industrie et de l'Énergie, qu'à celle de vos prédécesseurs en charge des portefeuilles de l'Énergie, de l'Industrie et de l'Économie, ainsi que dans la continuité des échanges lors de votre audition par la Commission des Affaires économiques du Sénat, le 5 novembre dernier.

La situation de nos industries, notamment dans les secteurs de la chimie, de la métallurgie et de la sidérurgie, continue de se dégrader de manière préoccupante, principalement en raison du coût de l'énergie.

Dans mon département de la Savoie, les industries électro et hyper-électro-intensives, dont la compétitivité dépend crucialement d'un approvisionnement en électricité à un prix aligné avec celui de leurs concurrents, font face à des difficultés sans précédent. Un industriel comme Ferroglobe a été contraint d'arrêter ses fours pour plusieurs mois, tandis que d'autres ont d'ores et déjà suspendu leurs investissements dans des projets de décarbonation, faute de moyens financiers suffisants face à des propositions de contrats de fourniture d'énergie, certes mieux adaptées, mais encore trop élevées.

Or, la fin du dispositif de l'ARENH au 1er janvier 2026 arrive à « grands pas » et ils n'ont toujours pas la visibilité d'un cadre pérenne leur permettant de rester compétitifs. Par ailleurs, ils sont très inquiets du dispositif de compensation carbone, lui aussi appelé à disparaître.

Je tiens également à vous alerter du fait que le mécanisme de capacité, qui offre une compensation financière en contrepartie de la flexibilité des industriels, prendra fin en novembre 2026. Sa prolongation et son renforcement apparaissent nécessaires, à la fois pour soutenir les industries électro et hyper-



électro-intensives mais aussi pour assurer durablement la sécurité d'approvisionnement en électricité de notre pays. La demande de son renouvellement doit se faire dès à présent à l'Europe.

Comme vous le savez, aux enjeux énergétiques s'ajoute désormais une concurrence internationale de plus en plus déloyale. Nos secteurs les plus stratégiques subissent à la fois les pratiques de dumping et de contournement de la part de la Chine et les droits de douane imposés par les États-Unis. Ces industries, véritables piliers de notre économie et fournisseurs de matériaux critiques essentiels à l'ensemble de nos filières ont des coûts de production supérieurs aux prix de vente de leurs concurrents.

Une réponse ferme et coordonnée s'impose au niveau européen, notamment pour le silicium et le ferrosilicium, à l'image des mesures récemment prises pour le secteur de l'acier.

Sur le plan national, la France doit également se mobiliser pour réarmer son industrie. Cela nécessite un engagement fort dans le cadre des discussions budgétaires et un soutien affirmé aux entreprises engagées dans leur virage de décarbonation. Plusieurs leviers concrets peuvent y contribuer :

- Étendre la compensation carbone à de nouveaux secteurs, notamment la chimie organique, afin de préserver leur compétitivité. Pour cela, il est essentiel de maintenir l'enveloppe budgétaire prévue pour 2025.
- Sanctuariser le crédit d'impôt recherche (CIR), instrument clé pour le maintien de notre performance technologique.
- Pérenniser et renforcer le crédit d'impôt industrie verte (C3IV), comme vous l'avez rappelé lors de votre audition, pour offrir à nos entreprises les moyens de bâtir l'industrie verte de demain.

Au-delà de la question énergétique, c'est l'ensemble du tissu industriel français qu'il faut préserver. Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) jouent un rôle central dans cet écosystème territorial. Or, la réduction envisagée de 175 millions d'euros du plafond de la taxe affectée au réseau des CCI dans le Projet de loi de finances pour 2026 — soit près d'un tiers de leurs ressources publiques — compromet gravement leur capacité d'action. Une telle coupe budgétaire signifierait l'arrêt brutal des CCI et engendrerait la suppression de plus de 3000 emplois. J'espère, Monsieur le Ministre, que ces mesures ne seront pas retenues.



L'industrie française attend aujourd'hui des réponses fortes et concrètes, tant sur le plan énergétique que stratégique. Nous ne sommes plus au stade de l'alerte : l'action immédiate s'impose, sous peine d'un affaiblissement durable de nos capacités productives et de notre souveraineté industrielle.

Je profite de ce courrier pour vous faire part de ma volonté de participer au groupe de travail sur l'énergie que vous envisagez de créer, afin de contribuer, à vos côtés, à l'élaboration de solutions ambitieuses et durables pour redonner à notre industrie française toute sa force et sa fierté.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ces sujets cruciaux et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that encircles the name "Martine Berthet".

Martine Berthet